



Province de Québec
Municipalité régionale de
Comté de Lotbinière

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière a adopté, lors de son assemblée du 11 mars 2026, le projet de règlement numéro 377-2026 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Le but de ce projet de règlement est de modifier le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et ses affectations concernées.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet se tiendra **le mercredi 14 octobre à 19H00** au 126, rue Olivier, Laurier-Station, G0S 1N0. Une consultation écrite sur ce projet se tiendra également. Elle débutera en date du présent avis et se terminera le soir de l'assemblée publique de consultation, date limite jusqu'à laquelle toute personne pourra transmettre des commentaires et des questions écrits, par courriel à info@mrclotbiniere.org ou par courrier postal au 126, rue Olivier, Laurier-Station, G0S 1N0.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du projet de règlement au secrétariat du centre administratif de la MRC de Lotbinière, au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC et sur le site web de la MRC au www.mrclotbiniere.org/sadr/

Fait et donné à Laurier-Station, ce 21^{ème} jour du mois de septembre 2026.

Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir fait affiché aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité (réf. Code Municipal, a. 433), l'avis public concernant l'assemblée de consultation du 14 octobre 2026 sur le projet de règlement 377-2026, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Lotbinière, afin de modifier le périmètre d'urbanisation (PU) de N.-D.-S.-C.-d'Issoudun et ses affectations.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de septembre 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière